



SEANCE DU 25 JUILLET 2024

N° 2024-055B

Date convocation : 19/07/24

Présents

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juillet à 18 h,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

Absents - Excusés

M. Alain BIOLA, M. Vincent CANALS, Mme Sabine RATIE, M. Christian CASSAN, Mme Francine MARTIN-ABBAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, Mme Isabelle CATTIN, M. Christian GOHIER

Mme Nathalie CERVERA, Mme Adeline VERNIERES, M. Vincent ARGENTIERI
Mme Catherine VINDRINET, Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Jean-Jacques CORON

Procurations

Élus en exercice : 16

Objet : Décision modificative n°1 – budget principal 2024

Présents : 10

Absents : 6

Procurations : 0

Secrétaire de séance : Vincent CANALS

Votants : 10

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative s'utilise exclusivement pour :

1. Autoriser de nouvelles dépenses ou prendre en compte de nouvelles recettes. A l'inverse, elle s'utilise aussi pour supprimer des crédits de dépense antérieurement votés ;
2. Modifier la répartition des crédits entre les chapitres

Décision Modificative n°1

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
Augmentation de crédits			
400	2315	Etage maison des associations BEN Said (PLIE) et Electricité	+ 27 526,00 €
386	2188	Cases columbarium cimetière	+ 2 800,00 €
380	21538	Déplacement réseau fibre centrale	+ 9 980,00 €
16	1641	Echéances trimestrielles 2024	+ 11 464,00 €
16	1641	Régularisation prêt 2023	+ 4 606,00 €
		Total augmentation	+ 56 376,00
RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Budget
16	1641	Emprunts balayeuse	+ 125 000,00 €
		Total	+ 125 000,00

Fonctionnement			
DÉPENSES			
Diminution de crédits			
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>
65	65748	Subvention de fonctionnement aux personnes privés	-2 388,10 €
		Total diminution	-2 388,10
Augmentation de crédits			
66	66111	Intérêts emprunts balayeuse	+ 2 388,10 €
		Total augmentation	+ 2 388,10

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 10 voix « Pour »

DECIDE

- **D'APPROUVER** les virements de crédits de la décision modificative n°1 tels que présentés ci-dessus sur le budget principal 2024.
- **DE CONSTATER** un suréquilibre en recettes de section d'investissement dû à la contractualisation de l'emprunt de la balayeuse
- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget principal

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le juillet 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Alain BIOLA

Le Secrétaire de séance,



Vincent CANALS